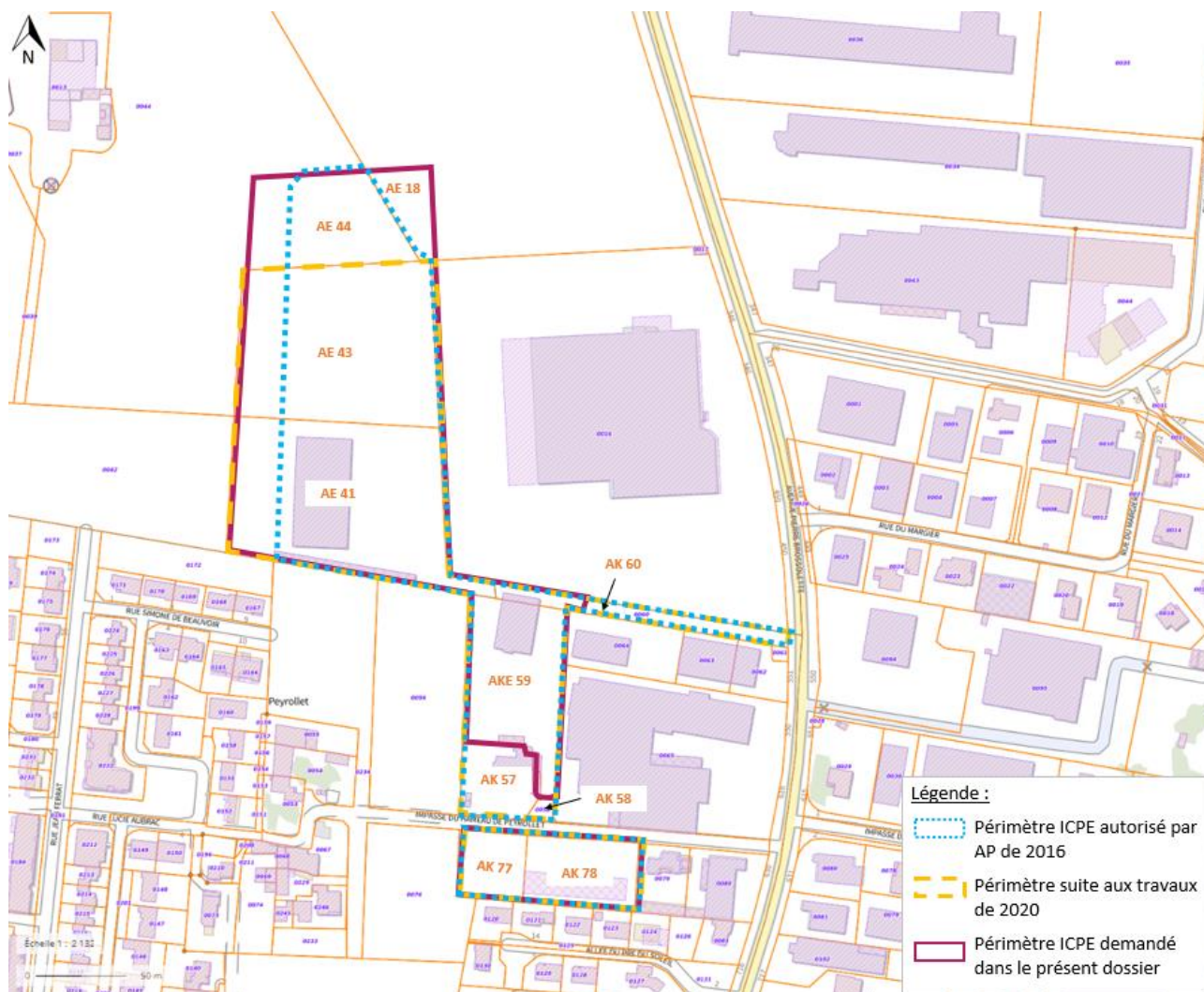


Annexe A : Evolution de l'emprise ICPE du site autorisé

La cartographie suivante présente :

- le périmètre ICPE demandé dans le dossier d'autorisation de 2015 et autorisé par l'AP du 10/03/2016 (périmètre **en pointillés bleus**),
- à titre d'information : le périmètre du site suite aux travaux de 2020 (périmètre **en tirets jaunes**) : une partie qui était prévue au nord du site a en fait été réalisée à l'ouest de celui-ci, en accord avec la Mairie et suite au dernier découpage cadastral,
- le périmètre ICPE demandé dans le dossier de demande d'autorisation environnementale (périmètre **en trait continu fuchsia**) : ce périmètre correspond au site actuel avec l'extension au nord de 5 000 m² qui est prévue en 2023. A noter également que la majeure partie de la parcelle AK57, la parcelle AK58 et la majeure partie de la parcelle AK60 ont été retirées car ne correspondant pas au site d'exploitation clôturé (domicile privé de M. Tilet au sud-ouest séparé du site d'exploitation par un mur ; zone d'accès au sud et bras à l'est en dehors du périmètre clôturé).

Figure 1 : Périmètre ICPE autorisé par l'AP du 10/03/2016, périmètre du site après travaux de 2020 et nouveau périmètre ICPE demandé



Fond de carte Géoportail

Le tableau suivant rappelle l'emprise ICPE autorisée par l'AP du 10/03/2016, en fonction de l'emprise qui était prévue et du découpage cadastral en vigueur à l'époque.

Tableau 1 : Emprise cadastrale indiquée dans l'AP du 10/03/2016

N° DE SECTION ET LIEU-DIT	N° DE PARCELLE	CONTENANCE CADASTRALE	OCCUPATION DU SOL	SUPERFICIE CADASTRALE DU PROJET
AE Les Auréats	15	19 189 m ²	Site d'exploitation des Ets TILET Récupération	8 020 m ²
	26	57 591 m ²	Champs	11 150 m ²
AK Les Auréats	57	1 630 m ²	Site d'exploitation des Ets TILET Récupération	1 630 m ²
	58	165 m ²		165 m ²
	59	4 478 m ²		4 478 m ²
	60	1 304 m ²		1 304 m ²
	77	1 363 m ²		1 363 m ²
	78	2 325 m ²		2 325 m ²
Total.....				30 435 m²

Source : AP du 10/03/2016

Compte tenu de l'emprise prévue du site en 2023 et du découpage cadastral en vigueur, les parcelles ICPE demandées pour la présente autorisation sont indiquées dans le tableau suivant.

Les modifications par rapport aux parcelles autorisées par l'AP de 2016 sont signalées **en vert**.

Tableau 2 : Emprise cadastrale demandée

N° de section et lieu-dit	N° de parcelle	Contenance cadastrale de la parcelle	Emprise du site ICPE sur la parcelle	Commentaire des modifications par rapport au périmètre indiqué dans l'AP du 10/03/2016
AE Les Auréats	18	53 626 m ²	900 m ²	Ajout de l'extension au nord de 5000 m ² prévue en 2023
	44	47 599 m ²	4 100 m ²	
	41	9 308 m ²	9 308 m ²	Modification entre le périmètre ICPE prévu par le dossier de 2015 et les travaux réalisés en 2020 + modification du découpage cadastral (AE15 et AE26 n'existent plus)
	43	9 860 m ²	9 860 m ²	
AK Les Auréats	57	1 630 m ²	80 m ²	Retrait du domicile privée de M. TILET car hors périmètre d'exploitation
	58	165 m ²	0 m ²	Retrait car hors périmètre d'exploitation clôturé
	59	4 478 m ²	4 478 m ²	/
	60	1 304 m ²	400 m ²	Retrait du bras à l'est car hors périmètre d'exploitation clôturé
	77	1 363 m ²	1 363 m ²	/
	78	2 325 m ²	2 325 m ²	/
Surface totale			32 814 m²	

Source : cadastre.gouv.fr

La surface totale du site demandé est de 32 814 m².